

## **Engagement #52 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux de la Cour des comptes**

### **Date de début et de fin de l'engagement**

Engagement reconduit et complété pour la période 2021-2023

### **Agence / acteur d'exécution principal**

Cour des comptes

### **Description de l'engagement**

Quel est le problème public que l'engagement réglera ? La Cour s'est vu confier par la Constitution, lors de la révision constitutionnelle de 2008, une mission d'information des citoyens. L'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, qui fonde l'existence des juridictions financières, prévoyait déjà de longue date que « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » et mettait donc la transparence de l'information au cœur de l'action de la Cour.

Aujourd'hui, cette dernière jouit d'un crédit élevé dans l'opinion publique, fruit de son positionnement institutionnel comme de ses productions : près de 90 % des Français(e)s connaissent l'institution, 80 % de celles et ceux qui en connaissent en ont une bonne image et 72 % déclarent lui faire confiance. Cette notoriété se nourrit de l'écho des travaux de la Cour dans les différents supports médiatiques ; le nombre de visiteurs uniques du site Internet a ainsi atteint 2,5 millions en 2020 contre 640 000 en 2013, et le nombre de courriers adressés aux juridictions financières (Cour et CRTC) a augmenté de 80 % depuis cette date. Cette situation positionne favorablement la Cour par rapport à ses homologues étrangers, souvent moins directement en lien avec les citoyens.

Ce lien doit toutefois s'entretenir et les attentes à cet égard sont fortes. Ainsi, 84 % des personnes interrogées dans le cadre du sondage OpinionWay réalisé pendant le projet « JF 2025 » souhaiteraient pouvoir contribuer à la programmation. Ce sondage traduit l'évolution des aspirations des citoyens de la mise à disposition de l'information, un axe fort des juridictions financières depuis des décennies, à une logique d'association et de participation.

Quel est l'engagement ? La Cour s'engage à mobiliser davantage l'expertise citoyenne au service des missions de la Cour.

Dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 », la Cour souhaite donc s'engager plus avant auprès des citoyens, en les impliquant davantage dans ses missions, par la prise en compte de leur contribution à la programmation ou à l'élaboration d'une nouvelle méthodologie d'évaluation du service rendu, et en facilitant leur intervention par de nouveaux outils notamment numériques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ? Afin de renforcer le lien que la Cour des comptes entretient avec les citoyens, elle entend :

1. Expérimenter un droit de requête des citoyens pour l'inscription de sujets au programme de travail de la Cour des comptes. Si la liberté de programmation est au

cœur de l'indépendance des juridictions financières, celles-ci peuvent bénéficier de la prise en compte des attentes des citoyens pour orienter leur programme de travail, afin de tenir compte de leurs préoccupations. La Cour des comptes compte ainsi expérimenter la possibilité pour les citoyens de susciter des thèmes de contrôle ou d'évaluation, qui seront intégrés à sa programmation.

2. Développer un nouvel axe de contrôle, appelé « évaluation de la qualité du service public rendu » en expérimentant de nouvelles modalités de contributions citoyennes. À la faveur de son projet de réforme stratégique, la Cour des comptes se fixe également pour objectif de formaliser et structurer un nouvel axe de contrôle dédié à la perspective de l'utilisateur et de son appréciation du service rendu. Si la Cour des comptes s'attache de plus en plus à les restituer et si cet enjeu est formellement pris en compte dans les évolutions de politiques publiques, il demeure inégalement intégré dans le processus des contrôles ou enquêtes. C'est pourquoi elle souhaite mobiliser de nouvelles modalités de contributions citoyennes.

3. Créer une plateforme de recueil des signalements des citoyens lanceurs d'alerte. Si, comme le soulignent les chiffres rappelés ci-dessus, les citoyens n'hésitent pas à envoyer des signalements aux juridictions financières, il est proposé la création de cette plateforme pour moderniser nos modes d'interaction et rejoindre la pratique de certaines institutions supérieures de contrôles étrangères.

Ces trois actions ont pour horizon 2022.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ? Fidèle à sa démarche « open gov » initiée depuis deux plans d'action et s'inspirant des initiatives promues par l'OGP et d'autres contributeurs aux précédents plans, l'engagement n°1 est pertinent au regard de deux valeurs :

- Participation citoyenne : il s'agit de conforter une contribution de la société civile aux contrôles et aux évaluations des politiques publiques au travers de deux initiatives, à savoir la faculté pour les citoyens de contribuer à la programmation des travaux effectués par la Cour des comptes et leur mobilisation dans le cadre de l'élaboration d'une méthodologie ;
- Renforcement de la redevabilité publique : la création d'une plateforme dédiée aux lanceurs d'alerte devrait faciliter leurs signalements et lever les freins éventuels en la matière.

Informations supplémentaires La Cour a déjà eu l'occasion, par le passé, de co-construire avec la société civile de nombreuses initiatives, notamment dans le cadre de hackathons, de data sessions ou encore pour la refonte de son site Internet.

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du projet de réflexion stratégique « JF 2025 ».